

A S<sup>t</sup> Just le 29 mars 2023.

## **DS Smith S<sup>t</sup> Just : Une sécurité à deux vitesses !**



Le mercredi 29 mars vers 17h, un incendie s'est déclaré dans le broyeur de la 2003. Notre directeur, vertueux défenseur de la sécurité dans l'entreprise, qui revendique la main sur le cœur que la sécurité des salarié.es reste sa priorité, n'a pas trouvé mieux que d'interdire aux salarié.es d'évacuer le site.

### **La sécurité oui, mais après la productivité et la rentabilité !**

Alors que les sirènes ont retenti, que d'après les salarié.es sur place ont constaté des flammes à hauteur d'homme, notre directeur a préféré prioriser la productivité, sa rentabilité au détriment de la santé et la sécurité des salarié.es présents sur le site.

La **CGT** DS Smith S<sup>t</sup> Just condamne cette attitude qui priorise à la rentabilité capitaliste plutôt que la santé et la sécurité des salarié.es. Rappelons lui l'article L4121-1 du code du travail et suivant.

Pour la **CGT** DS Smith S<sup>t</sup> Just, le directeur a perdu toute crédibilité en matière de santé et de sécurité et n'a pas respecté le code du travail.

**La CGT DS Smith S<sup>t</sup> Just.**